

AVIS DE COURSE

Championnat Voile Pays de la Loire Jeunes – Dériveurs Cercle Nautique de Fromentine Grade 5A

Dimanche 18 mai 2025

A Fromentine, rue des voiliers – 85550 – La Barre de Monts

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 - le règlement du championnat de ligue des Pays de la Loire à voir sur :

<https://voilepaysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2025/01/2024-2025.-Reglement-Sportif-Voile-Legere.pdf>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9h le 18 mai 2025 à l'accueil de l'Ecole Municipale de Voile de Fromentine.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes : Optimist, Open Skiff et RS féva double.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne avec les droits requis jusqu'au 17 mai à 12h00.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-de-fromentine/evenements/championnat-voile-pays-de-la-loire-jeunes-deriveurs-18-mai-2025>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration du tarif à 16€/coureur à partir du 17/05/2025 12h00.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 70 embarcations maximum

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17/05/2025 à 12h00	Droits après le 17/05/2025 à 12h00
OPTI, Open SKIFF et RS FEVA Double	14€ par coureur	18€ par coureur

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	A
18/05/2025	09h00	10h00

8.4 Nombre de courses : courses à suivre

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : parcours construits.

- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement est le suivant : système de points à minima, comme défini dans l'annexe A.
- 14.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion du plus mauvais score.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être signalés avant toute mise à l'eau.
[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- 15.2**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2** **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et

reconnait que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les prix seront distribués comme suit pour les premiers de chaque classe :

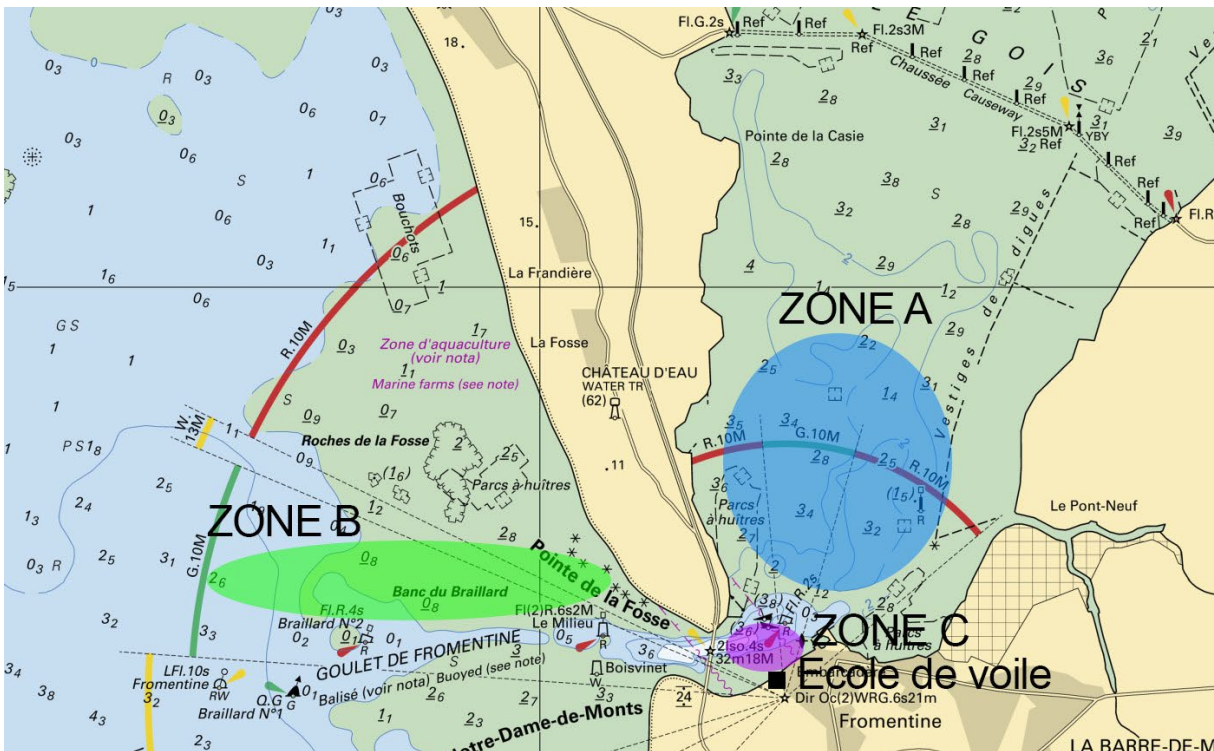
- 1^{er} Optimist
- 1^{er} Open Skiff
- 1^{er} RS Feva Double

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter 06.29.73.67.89 ou corentin.le-bastard@cnfromentine.fr

ANNEXE A : ZONE DE COURSE



ANNEXE B : Autorisation parentale pour mineur
Championnat Régional de Voile – Grade 5A
Le dimanche 18 mai 2025

A renseigner et remettre au club le jour de la régate pour chaque régatier

Nom : Prénom :

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance :

Numéro de licence : Club :

N° de voile :

Catégorie : Benjamin ☐ Minime ☐

Série : ☐ Optimist ☐ Open Skiff ☐ RS Feva Double

Pour les mineurs : Autorisation parentale (si vous n'avez pas déjà rempli celle de la ligue pour le championnat de ligue 2024/2025)

Je soussigné (Nom/prénom du responsable légal),

Numéro de téléphone :

- Autorise mon enfant à participer à la régate et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.
- Autorise également les organisateurs :
 - o A prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant
 - o A prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier.
 - o A prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.
- Atteste que mon enfant est en capacité de nager 25m

Signature des responsables légaux (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale) à faire le jour de la régate :

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Autorise la Ligue de Voile des Pays de la Loire et les clubs de voile accueillant ces épreuves à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer dans le cadre de sa participation.

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

Signature (coureur), précédée de la mention "lu et approuvé"